



Enquête contre M. Laporte : la version de l'accusatrice n'est pas confirmée

LE MONDE | 25.01.08 | 11h20 • Mis à jour le 25.01.08 | 11h20

Les enquêteurs de la brigade de répression de la délinquance économique (BRDE) ont presque bouclé l'enquête que leur avait confiée le parquet de Paris, le 8 novembre 2007, sur une éventuelle tentative d'extorsion de fonds imputée au secrétaire d'Etat aux sports, Bernard Laporte.

Les conclusions seront adressées au parquet, qui déterminera s'il y a lieu d'ordonner l'ouverture d'une information judiciaire, confiée à un juge d'instruction, ou de classer l'affaire. Les faits d'extorsion de fonds ne semblent pas constitués pour l'heure.

Les policiers disposent de plusieurs témoignages relatifs à la soirée du 5 août 2005. Ce soir-là, Frédérique Ruggieri, propriétaire du casino de Gujan-Mestras (Gironde) ne cache pas son désarroi : elle peine à obtenir du ministère de l'intérieur, alors dirigé par Nicolas Sarkozy, l'autorisation d'exploiter cent machines à sous. Elle fait la rencontre de Bernard Laporte, qui s'invite à sa table. *"Il m'a demandé 50 % de mes capitaux, en échange de son intervention pour rencontrer Nicolas Sarkozy"*, assure Mme Ruggieri.

Bernard Laporte ne se rappelle pas exactement de la même scène. *"On discutait, avait-il confié (Le Monde du 20 juillet 2007), elle me racontait ses difficultés, et pour rire, je lui ai dit : Moi, je te prends 10 %. Jamais je n'ai demandé quoi que ce soit à Sarkozy !"*

"BOUTADE"

Mme Ruggieri a été auditionnée en décembre 2007 par la BRDE. Elle a réitéré ses accusations contre le secrétaire d'Etat aux sports. Début janvier, les policiers ont procédé à l'audition de Marie-Hélène des Esgaulx, députée UMP de Gironde et maire de Gujan-Mestras, présente ce soir-là à la table de Mme Ruggieri. *"Je n'ai pas senti qu'il y avait la moindre pression de la part de M. Laporte"*, dit-elle. *"Leur rencontre était fortuite, tout cela était sur le ton de la boutade."* Aucun témoin n'a réellement confirmé les déclarations de Mme Ruggieri.

Il n'est pas question, pour l'heure, de convoquer M. Laporte comme témoin. Le parquet se positionnera à la lecture des conclusions de la BRDE *"Le délit de tentative d'extorsion de fonds n'est pas constitué"*, assure Me Jean-Pierre Versini-Campinchi, le conseil de Bernard Laporte. *"Il faudrait pour cela que soient établies des manœuvres de pression, mais aussi un commencement d'exécution."*

Ce dossier est délicat à gérer pour le procureur de Paris. Mme Isabelle Montagne, nommée, cette semaine, vice-procureure en charge de la communication, est l'épouse d'Hugues Moutouh, directeur de cabinet de Bernard Laporte. Ses nouvelles fonctions impliquent en principe qu'elle s'intéresse aux avancées de l'enquête visant M. Laporte. De quoi jeter la suspicion sur le contrôle d'un dossier très politique.

"La nomination de Mme Montagne est un choix personnel du procureur", indique au Monde Jean-Claude Marin, procureur de Paris. *"Il n'y a aucune raison qu'il y ait interaction avec le traitement de l'affaire Laporte. Mais pour lever toute ambiguïté, j'ai décidé qu'en aucun cas elle n'aurait à connaître de cette affaire."*

Le nom de M. Laporte était aussi cité dans une enquête fiscale visant les sociétés dans lesquelles il détenait des parts, mais le ministère de finances a estimé que les conclusions de la direction nationale d'enquêtes fiscales (DNEF) ne méritaient pas d'être transmises à la justice. Par ailleurs, la chambre de l'instruction de la cour d'appel de Paris doit bientôt se prononcer sur la recevabilité d'une plainte avec constitution de partie civile pour *"favoritisme"* visant M. Laporte.

Gérard Davet

